



Liberté Égalité Fraternité

INDICATEURS

Nouveau repli du nombre d'intérimaires au 4ème trimestre

A la fin du 4ème trimestre 2023, on dénombre 43 580 intérimaires employés dans un établissement localisé en Bretagne. L'emploi intérimaire poursuit son repli (-2,7 %, soit 1 200 intérimaires de moins) après un recul de 3 % au trimestre précédent. Sur un an la baisse atteint 7,2 %. A l'échelon national, le nombre d'intérimaires diminue de 1,7 % par rapport au trimestre précédent. Sur un an, il est en baisse de 6,6 %.

Mesuré en moyenne sur le 4ème trimestre, le volume de travail temporaire en équivalent temps plein (ETP) se replie de 1,8 % par rapport au 3ème trimestre en Bretagne et de 7 % en un an (-0,9 % et -6,1 % au niveau national).

Le nombre de contrats conclus en légère hausse

Le nombre de contrats conclus progresse de 0,4 % par rapport au trimestre précédent mais reste en baisse sur un an (-4,4 %). Avec 2 semaines, la durée moyenne de contrat est stable par rapport au trimestre précédent, elle perd 0,1 semaine en un an. Cette durée varie selon les secteurs. Les missions les plus courtes s'effectuent dans les services (1,2 semaine). Elles sont plus longues dans la construction (3,3 semaines) et l'industrie non agroalimentaire (3,2 semaines). Au sein de l'industrie, la durée moyenne diminue ce trimestre de 0,3 semaine dans la fabrication de biens d'équipement et progresse de 0,7 semaine dans la fabrication de matériel de transport.

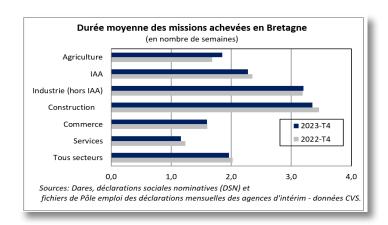
L'intérim en Bretagne

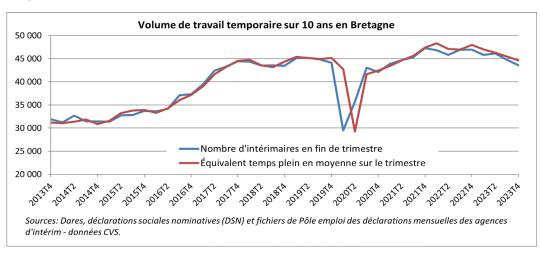
au 4ème trimestre 2023 données CVS

Situation de l'intérim en Bretagne et en France au 4ème trimestre 2023

Situation de l'interim en bretagne et en France au 4eme trimestre 2025										
		Bretagne	France, hors Mayotte							
Indicateur	Niveau	Évolution (e	n %) sur	Évolution (en %) sur						
mulcateur	2023 T4	un trimestre	un an	un trimestre	un an					
Équivalent temps plein en moyenne sur le trimestre	44 620	-1,8	-7,0	-0,9	-6,1					
Contrats conclus au cours du trimestre	308 540	0,4	-4,4	1,5	-4,5					
Effectifs en fin de trimestre	43 580	-2,7	-7,2	-1,7	-6,6					

Sources: Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Données CVS.





La construction et la fabrication de matériels de transport échappent à la baisse

Le volume de travail temporaire (en ETP) régresse dans l'industrie au 4ème trimestre (-2,4 %) et se situe 7,5 % sous son niveau d'il y a un an. Après avoir atteint un pic au 4ème trimestre 2022, le volume de l'intérim dans l'industrie agroalimentaire (qui regroupe plus du quart des intérimaires bretons) enchaîne un 4ème trimestre consécutif de baisse (-1,9 %). Le secteur perd ainsi 6,8 % en un an. La chute trimestrielle est plus marquée dans la fabrication de biens d'équipement (-3 % sur un trimestre, -16,9% sur un an) et dans les autres produits industriels (-4,8 % et -12%). Dans ce dernier secteur, la fabrication de produits en caoutchouc et plastiques (-5,9%) et la métallurgie (-7,3%) notamment sont en net recul. A l'inverse, la hausse de l'activité intérimaire se poursuit dans la fabrication de matériel de transport : +1,8 % en un trimestre, +13,9 % en un an.

Après trois trimestres de repli, le volume de travail temporaire dans la construction rebondit très légèrement (+0,6 %). En un an, le secteur a toutefois perdu 3,3 % de son activité intérimaire.

Au sein des activités tertiaires, le volume de l'intérim est en baisse sensible dans le commerce (-3,5 %) et le transport-entreposage (-3,4 %). Les services aux entreprises, autre gros secteur utilisateur, sont moins touchés (-0,6 %). En un an, l'ensemble des activités tertiaires a perdu 8,3 % de son activité intérimaire.

Baisse dans tous les départements

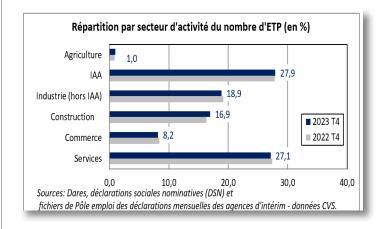
Au 4ème trimestre, le volume de l'intérim se replie dans tous les départements. Le recul est plus marqué dans le Finistère (-4 %) où la chute importante dans les IAA pèse particulièrement (-8,1 %). Le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine enregistrent une baisse proche de celle du niveau régional. La diminution trimestrielle est plus atténuée dans les Côtes-d'Armor (-0,7 %).

L'activité intérimaire en Bretagne par secteur d'activité au 4ème trimestre 2023 *

Secteur d'activité (A17) Agriculture, sylviculture, pêche (AZ)		Niveau	Évolution (en %) sur		
		2023 T4	un trimestre	1 an	
		430	2,3	7,1	
Industrie		20 870	-2,4	-7,5	
C1:	Industrie agroalimentaire	12 450	-1,9	-6,8	
C3:	Biens d'équipement	1 440	-3,0	-16,9	
dont CI:	Fab. prod. informat., électroniq. & opt.	530	-1,4	-17,3	
CK:	Fabric. de machines & équipements n.c.a.	660	-1,3	-14,9	
C4:	Matériels de transport (dont automobile)	1 330	1,8	13,9	
C5:	Autres produits industriels	4 870	-4,8	-12,0	
dont CC:	Travail bois, ind. papier & imprimerie	690	-2,0	-16,6	
CE:	Industrie chimique	740	5,6	17,3	
CG:	Fab. pdts en cahoutchouc et plastiques	1 330	-5,9	-12,7	
CH:	Métallurgie & fab. prod mét. sauf machines	1 150	-7,3	-12,3	
CM:	Aut. ind. manuf.; répa. & inst. de machines	760	-8,2	-23,1	
C2-DE:	Cokéfaction et raffinage - Énergie, eau, déchets	780	-1,7	1,6	
Constr	uction (FZ)	7 560	0,6	-3,3	
Tertiai	re	15 760	-2,3	-8,3	
GZ:	Commerce	3 650	-3,5	-9,4	
HZ:	Transports et entreposage	4 430	-3,4	-10,1	
MN:	Services aux entreprises	3 660	-0,6	-6,7	
oq:	Services non marchands	2 150	-4,7	-13,1	
Autres se	ervices (IZ-JZ-KZ-LZ-RU)	1 860	2,8	2,3	
Ensem	ble des secteurs	44 620	-1,8	-7,0	

^{*} Volume de travail en équivalent temps plein en moyenne sur le trimestre - données CVS.

Sources: Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle emploi des déclarations mensuelles de: agences d'intérim.



L'activité intérimaire par secteur d'activité et département au 4ème trimestre 2023 *

		Côtes-d'Armor		Finistère		Ille-et-Vilaine			Morbihan			
Secteur d'activité (A17)	Niveau	Évol. (en %)	Niveau	Évol. ((en %)	Niveau	Évol. ((en %)	Niveau	Évol. (er	n %) sur
	2023 T4	1 trim.	1 an	2023 T4	1 trim.	1 an	2023 T4	1 trim.	1 an	2023 T4	1 trim.	1 an
Agriculture, sylviculture, pêche (AZ)	130	0,9	9,1	70	17,8	28,0	140	-1,8	12,7	100	1,0	-10,5
Industrie	4 950	-1,7	-3,3	4 290	-5,2	-13,4	6 100	-1,8	-5,3	5 530	-1,5	-8,6
dont:												
C1: Industrie agroalimentaire	3 910	-1,8	-2,8	2 240	-8,1	-15,3	2 770	1,3	-1,1	3 530	-0,3	-9,4
C3: Biens d'équipement	80	-16,6	-32,9	620	3,5	-10,5	640	-6,1	-18,6	100	-7,7	-25,5
C4: Matériels de transport (dont automobile)	160	4,9	44,3	170	12,0	2,9	710	0,7	8,1	290	-2,3	23,9
C5: Autres produits industriels	690	-1,3	-10,1	1 100	-7,3	-15,0	1 650	-5,6	-12,3	1 420	-3,4	-10,1
C2-DE: Cokéfaction et raffinage - Énergie, eau, déchets	110	2,2	9,7	160	4,7	0,3	320	-4,5	3,7	180	-4,5	-5,1
Construction (FZ)	1 270	0,6	-3,0	1 610	1,0	-6,7	3 160	0,0	-4,2	1 520	1,5	2,3
Tertiaire	2 790	0,5	-1,6	3 200	-5,1	-12,2	6 870	-1,6	-8,2	2 890	-3,2	-9,7
dont:												
GZ: Commerce	690	-5,1	-7,3	920	-4,0	-9,0	1 250	-1,6	-11,2	780	-4,5	-8,6
HZ: Transports et entreposage	620	5,1	-2,7	770	-4,5	-13,8	2 260	-3,4	-8,8	780	-8,0	-15,2
MN: Services aux entreprises	480	-3,4	0,3	830	0,5	-7,8	1 620	-0,4	-5,4	730	-0,6	-12,2
OQ: Services non marchands	410	-2,9	-17,1	410	-12,0	-22,6	1 080	-2,5	-9,3	260	-4,1	-3,9
Autres services (IZ-JZ-KZ-LZ-RU)	590	9,2	22,4	270	-14,4	-13,5	660	3,5	-5,6	340	8,0	4,7
Ensemble des secteurs	9 140	-0,7	-2,6	9 170	-4,0	-11,7	16 270	-1,4	-6,2	10 040	-1,5	-7,4

^{*} Volume de travail en équivalent temps plein en moyenne sur le trimestre - données CVS. Les statistiques sont établies au lieu de l'établissement utilisateur.

Sources: Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim.

Le recours à l'intérim en nette baisse dans l'industrie

Le taux de recours à l'intérim (part des intérimaires en fin de trimestre parmi les effectifs salariés en fin de trimestre) s'établit à 3,3 % à la fin du 4ème trimestre en Bretagne. Il recule de 0,1 point par rapport au trimestre précédent et de 0,3 point sur un an.

Ce trimestre, il décroît particulièrement dans l'industrie agroalimentaire (-0,5 point), la fabrication de biens d'équipement (-0,3 point) et dans les autres produits industriels (-0,4 point).

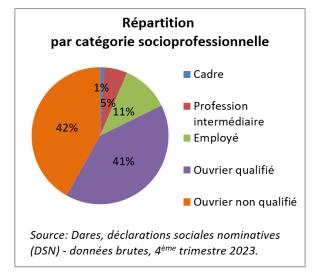
Le recours à l'intérim gagne 0,1 point dans la construction sur un trimestre mais perd 0,3 point sur un an.

D'un point de vue structurel, le recours est plus important dans l'industrie (10 %) et la construction (8,6 %) que dans le tertiaire (1,5 %).

Plus de 8 intérimaires sur dix sont ouvriers

La population des intérimaires est relativement jeune : plus de 4 ETP sur dix sont occupés par des personnes de moins de 30 ans. L'âge médian (33 ans) est stable par rapport au même trimestre de 2022. Si la part des plus de 50 ans reste faible (15,7 %), elle a gagné 0,7 point en 1 an.

Sept intérimaires sur 10 sont des hommes. Les emplois d'ouvriers sont très majoritaires : 42 % sont des ouvriers non qualifiés et 41 % des ouvriers qualifiés. Par rapport au 4ème trimestre 2022, la part des ouvriers qualifiés dans l'emploi intérimaire gagne 2 points.

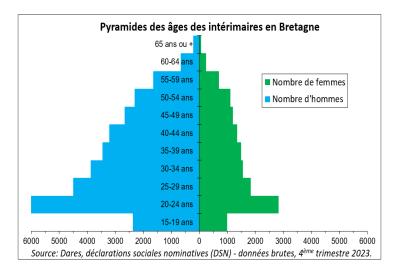


Le taux de recours à l'intérim par secteur d'activité au 4ème trimestre 2023

Secteur d'activité (A17)		Taux de recours* (en %)				
		Évol. (en point) sur				
	2023 T4	1 trim.	1 an			
Agriculture, sylviculture, pêche (AZ)	1,4	-0,1	0,0			
Industrie	10,0	-0,4	-0,8			
dont:						
C1: Industrie agroalimentaire	13,7	-0,5	-0,9			
C3: Biens d'équipement	6,4	-0,3	-1,5			
C4: Matériels de transport (dont automobile)	10,2	-0,2	0,9			
C5: Autres produits industriels	7,2	-0,4	-1,0			
C2-DE: Cokéfaction et raffinage - Énergie, eau, déchets	5,0	-0,2	0,0			
Construction (FZ)	8,6 0,1 -		-0,3			
Tertiaire	1,5 0,0		-0,2			
dont:						
GZ: Commerce	2,0	-0,2	-0,3			
HZ: Transports et entreposage	6,5	-0,1	-0,7			
MN: Services aux entreprises	3,0	0,0	-0,2			
OQ: Services non marchands	0,4	0,0	-0,1			
Autres services (IZ-JZ-KZ-LZ-RU)	0,9	0,1	0,0			
Ensemble des secteurs*	3,3	-0,1	-0,3			

^{*} Le taux de recours est le rapport des intérimaires à l'emploi salarié y compris intérim, en fin de trimestre.

Sources: Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Données CVS.



Date de publication : 20 mars 2024 Prochaine publication : 20 juin 2024

Sources

Depuis mi-2016, la source historique des **statistiques d'intérim** (les relevés mensuels de mission – RMM – adressés à Pôle emploi par les établissements de travail temporaire) est progressivement remplacée par la nouvelle déclaration sociale nominative (DSN). Le taux de substitution se situe, depuis début 2017, à près de 95 %. À partir de cette information mensuelle, la Dares élabore divers indicateurs mensuels, trimestriels et annuels. Ces statistiques intègrent désormais les contrats à durée indéterminée intérimaires (CDII). Les séries des principaux indicateurs figurent sur le site du ministère du Travail :

 $\underline{http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/statistiques-de-a-a-z/article/l-emploi-interimaire}$

Toutes les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS), à l'exception de celles relatives au profil des intérimaires (âge, sexe et qualification). Les statistiques sont établies au lieu de l'établissement utilisateur.

L'emploi salarié hors intérim, nécessaire pour le calcul des taux de recours, provient de l'estimation trimestrielle Acoss-Dares-Insee.

Quelques définitions :

Volume de travail intérimaire en équivalent emplois à temps plein sur le trimestre (ETP): mesure de l'intérim privilégiant une analyse en moyenne sur le trimestre, contrairement au nombre d'intérimaires en fin de trimestre (calculé sur 5 jours pertinents en fin du trimestre), qui évalue un stock en fin de période. Les deux indicateurs peuvent évoluer de manière différente selon la répartition des missions au cours du trimestre et l'évolution de leur durée. La volatilité mensuelle des données affecte davantage l'évolution du nombre d'intérimaires que celle du volume de travail intérimaire en ETP.

Les contrats conclus au cours du trimestre sont la somme des missions dont la date de début appartient au trimestre.

Durée moyenne des missions : moyenne de la durée des missions dont la date de fin appartient au trimestre.

Taux de recours à l'intérim : rapport des intérimaires à l'emploi salarié y compris intérim, en fin de trimestre.